



Service de santé et de secours
médical

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

- VU l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours,
- VU l'avis de la commission consultative du service de santé et de secours médical du SDIS du Tarn en date du 6 octobre 2015.

Sur proposition du médecin-chef du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste des médecins sapeurs-pompiers habilités aux visites d'aptitude médicale, les médecins suivants :

.../...

GRADE	NOM	PRENOM	CS	GPT
Médecin-Cdt	Albina	Hubert	Labastide R.	Sud
Médecin-Cne	Alègre	Christian	Montredon L.	Sud
Médecin-Cne	Bardy	Max	Alban	Nord
Médecin-Lcl	Boyer	J. Daniel	Dourgne	Sud
Médecin-Cdt	Bréas	Henri	Montredon L.	Sud
Médecin-Cne	Calmettes	Marc	Puylaurens	Sud
Médecin-Cne	Carraro	Jean-Christophe	Etat Major	Etat Major
Médecin-Cne	Cayla	Christian	Lavaur	Ouest
Médecin-Cne	Chaucot	Philippe	Castelnau	Ouest
Médecin-Cne	Chautard	Frédérique	Vaour	Ouest
Médecin-Cdt	Chérot	Luc	Graulhet	Ouest
Médecin-Lcl	Chincholle	Annie	Lisle/Tarn	Ouest
Médecin-Cdt	Corbaz	Claude	Labastide R.	Sud
Médecin-Cne	Couzinier	Christian	Lacaune	Nord
Médecin-Cdt	Esquevin	J. Pierre	Cahuzac/Vère	Ouest
Médecin-Cne	Fabre	Patrick	Graulhet	Ouest
Médecin-Cdt	Fajon	Simon	St-Juéry	Nord
Médecin-Cne	Gonzalès	Philippe	Castres	Sud
Médecin-Cdt	Guiraud	J. Claude	Brassac	Sud
Médecin-Cne	Hakim	Naïm	Anglès	Sud
Médecin-Cne	Heit	André	Etat Major	Etat Major
Médecin-Cne	Hernandez	Michel	Puylaurens	Sud
Médecin-Cdt	Jollet	François	Réalmon	Nord
Médecin-Cne	Lafon	Isabelle	Cordes	Nord
Médecin-Cne	Lagoutte	Nathalie	Sorèze	Sud
Médecin-CI	Lautier	J. Pierre	Castres	Sud
Médecin-Cne	Ledent	Céline	Dourgne	Sud
Médecin-Cne	Lepers	Emmanuel	Cordes	Nord
Médecin-Cdt	Lompèdre	J. Jacques	St-Sulpice	Ouest
Médecin-Cdt	Marini	Michel	Lavaur	Ouest
Médecin-Lcl	Michel	Thierry	Etat Major	Etat Major
Médecin-Cdt	Peyrols	J. Pierre	Valence d'A.	Nord
Médecin-Cne	Poyer	Xavier	Brassac	Sud
Médecin-Cdt	Régis	J. Luc	Mazamet	Sud
Médecin-Cdt	Teisseyre	Georges	Montredon L.	Sud
Médecin-Cdt	Valette	Alain	Lacaune	Nord

Le directeur départemental et le médecin-chef du service d'incendie et de secours du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.



A Albi le :

24 NOV. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.